

Réf: Dossier 440191

## Avis de constitution

### SOCIETE « ACHATINA BIO SARL »

Siège Abidjan, Songon, Abadjin-Doumé, Sous-Préfecture de Songon, ilot 45 lot 492, en face de la carrière d'extraction de sable de construction, du côté de la lagune Ebrié., Lot 492, Ilot 45

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 31/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACHATINA BIO SARL »

Objet : Formation, création de projets agro-pastoraux, élevage, production et vente d'aliments pour escargots et poissons, vente de matériels agro-pastoraux ---

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Songon, Abadjin-Doumé, Sous-Préfecture de Songon, ilot 45 lot 492, en face de la carrière d'extraction de sable de construction, du côté de

la lagune Ebrié., Lot 492, Ilot 45

Dirigeant(s) M SANOGO KHALIL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-04613 du 15/09/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56620/GTCA/RC/2025 du 15/09/2025

